

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT DE GUERET
COMMUNE D'AHUN

ARRÊTÉ DU MAIRE

2025AR-124

Interdisant la circulation et le stationnement dans certaines rues et place du bourg d'Ahun,

Le Maire d'AHUN – Creuse -

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L2512-13
- Vu l'avis de Mr le Président du Conseil Général de la Creuse en date du 27 Juillet 1999
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- Considérant la demande en date du 02 juillet 2025 de l'entreprise SOBECA Châteauroux 69134 Dardilly (Rhône) pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation dans certaines rues et places du bourg d'AHUN.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La circulation sera interdite du lundi 28 juillet 2025 jusqu'au vendredi 08 août 2025 sur les voies :

- Rue Fiacre : de la « Rue Traversière » au « Boulevard de la Ville »,
- Rue des Pénitents,
- Boulevard de la Ville : de la RD 942 au « 3Bis Route de Guéret » jusqu'à la RD 13 au « 22 Route de Limoges »,
- Voie Communale longeant le gymnase et le collège Claude Chabrol : du « Boulevard de la Ville » jusqu'à « Les Pradeaux ».

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit du lundi 28 juillet 2025 jusqu'au vendredi 08 août 2025 sur les places :

- Place Pô
- Parking du Gymnase

ARTICLE 3 : L'accès aux riverains sera maintenu.

ARTICLE 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation et sera mise en place par les services municipaux et le demandeur.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et réglementations en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- M le Chef de Brigade de Gendarmerie d'AHUN
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse
- M. le Chef de Centre de Secours d'AHUN

Ahun, le 02 juillet 2025
Le Maire,



The official stamp of the Mairie d'Ahun is a circular blue ink stamp. It features a central emblem with a castle and a sun. The text 'MAIRIE D'AHUN' is written in a circle around the emblem. Below the emblem, it says 'R.F.' and 'Creuse 23150'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Thierry COTICHE